



Conférence de Cork sur le Droit international et l'État d'Israël : déclaration de clôture

Communiqué – *La conférence a été au cœur de l'évolution actuelle majeure de la façon d'appréhender le droit international en ce qui concerne Israël.*

La conférence sur **Le Droit international et l'Etat d'Israël : légitimité, exceptionnalisme et responsabilité**, annulée deux fois, a été accueillie à la fois par la municipalité de la ville de Cork et la **University College Cork**. Annulée à deux reprises en 2015 et 2016 par l'université de Southampton (GB) cédant aux pressions et à l'intimidation du lobby israélien, la conférence a pu enfin se tenir, grâce au courage et à la ténacité des organisateurs, en Irlande, . Voici ci-dessous la déclaration de clôture publiée par les organisateurs.(NDLT)

Principaux points

1. Avec plus de 180 conférenciers et participants, la conférence a été un événement marquant, le premier à examiner depuis longtemps la totalité des problèmes touchant les Israéliens et les Palestiniens dans l'État d'Israël et au-delà.
2. Un certain nombre de participants ont abordé la question du dilemme central auquel se heurte l'état d'Israël, celui de sa propre nature, plutôt que la situation plus connue et plus fréquemment discutée des territoires occupés. Ce dilemme affecte les 20% de la population d'Israël même qui sont Palestiniens (musulmans ou chrétiens) mais qui sont en but à une discrimination systémique généralisée. Dans sa configuration actuelle l'état d'Israël affirme qu'il est à la fois juif et démocratique. Ceci laisse la question des 20% mentionnés non résolue. Si Israël est un « état juif » et qu'ils ne font pas partie de la « nation juive », comment peuvent-ils être membres à part entière et pleinement représentés de cet état, et jouir de prestations et droits pleins et entiers ? Cette question est déterminante pour l'avenir d'Israël/de la Palestine, quelque soit la solution, un ou deux états, qui émerge à long terme.
3. Le mot apartheid est un terme très fort, mais justifié. Le discours inaugural du professeur Richard Falk mit en évidence la signification du terme, dérivé de l'époque du pouvoir de la minorité blanche en Afrique du Sud et parla de son rapport co-écrit (avec le professeur Virginia Tilley) pour l'ONU, publié récemment et immédiatement supprimé, qui examine impartialement cette question à la lumière du droit et de la politique en Israël avant de conclure que le terme est justifié.
4. Un aspect clé également abordé dans cette conférence est le droit de retour. Les juifs du monde entier ont un droit automatique d'immigrer en Israël, mais les Palestiniens, y compris ceux expulsés en 1948 et depuis et leurs descendants, n'ont pas ce droit. La conférence a examiné les aspects pratiques, juridiques et autres de ce problème bénéficiant d'exposés graphiques et cartographiques détaillés relatifs à des travaux architecturaux, de génie civil, et questions connexes.
5. Une préoccupation centrale de cette conférence fut la question de savoir comment utiliser le droit international pour parvenir à rétablir de façon juste et durable les droits des Palestiniens à l'intérieur de l'état d'Israël, tout en considérant les Palestiniens des Territoires occupés et ceux des vastes communautés de réfugiés et de la diaspora. Il a été avancé que, tandis qu'Israël a jusqu'à présent beaucoup compté sur le recours à la 'manière forte', reflétant ses alliances stratégiques et géopolitiques sur la scène mondiale et notamment le soutien des Etats-Unis, à long terme cette stratégie ne procurerait pas une solution juste et viable. La discussion s'est concentrée sur la manière dont on peut se servir du droit international pour éroder la discrimination dont sont victimes les Palestiniens et jeter les bases d'une paix durable.

6. La conférence est au cœur de l'évolution actuelle majeure de la façon d'appréhender le droit international en ce qui concerne Israël – alors que l'on ne prêtait qu'une attention limitée aux restrictions légales à l'occupation, il apparaît maintenant nécessaire de considérer la situation (et d'y réagir) sous l'angle de la prohibition internationale de la colonisation de peuplement et de l'apartheid d'une portée plus vaste. C'est un changement crucial après cinquante ans de ce qui ne peut plus invoquer l'excuse de l'occupation 'temporaire', après plus de soixante dix ans de partition et un siècle de colonisation sanctionnée par une politique impériale.

7. Un résultat concret et remarquable de la conférence est la constitution du 'groupe de travail de Cork', coalition informelle de plus d'une dizaine d'orateurs et de participants à la conférence formée également de juifs israéliens et de Palestiniens (d'Israël même et des Territoires occupés) pour œuvrer à trouver une façon d'avancer.

Remarques

8. La conférence s'est tenue dans le contexte d'une campagne organisée et soutenue de dénigrement, de diffamation et de mensonges, dans le but de l'empêcher d'avoir lieu. Un faux compte twitter anonyme, conçu pour ressembler au vrai, fut ouvert et utilisé afin de propager des insultes personnelles, certaines diffamatoires, à l'encontre des organisateurs et des orateurs. Il fut aussi utilisé pour disséminer une vaste panoplie de déclarations et affirmations outrageusement antisémites et islamophobes, dans l'intention évidente d'entacher la réputation des organisateurs. Des attaques d'une nature totalement injustifiée furent aussi lancées contre l'administration de l'université, le conseil municipal de Cork et les qualifications professionnelles, la réputation, et la moralité des organisateurs et des orateurs.

9. Une bonne partie du dénigrement et des critiques totalement injustifiés à l'encontre de la conférence reposait sur un postulat simple : critiquer Israël c'est de l'antisémitisme. Le fait dérangent qu'un grand nombre d'orateurs et certains membres du public étaient eux-mêmes juifs, d'Israël ou de la Diaspora, fut accueilli avec la veille insulte, fréquemment utilisée de 'juif se haïssant lui-même'. En fait, cependant, les organisateurs ont clairement précisé dès le départ que les antisémites, les négationnistes de l'Holocauste, et assimilés n'étaient pas les bienvenus.

3 avril 2017 – Israelpalestinelaw.com – Traduction : [Chronique de Palestine](#) – MJB